



PLAN D'ACTION RÉGIONAL

2019-2023

Abitibi-Témiscamingue

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Rédaction

Marlène Coulombe, coordonnatrice régionale Abitibi-Témiscamingue – lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

Comité de correction

Dominique Gagnon, professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Martine Godard, coordonnatrice régionale Abitibi-Témiscamingue – lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

Marie-Claude Lacombe, directrice générale de l'Appui pour les proches aidants d'ainés en Abitibi-Témiscamingue

Josée Larivière, directrice générale du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Abitibi-Témiscamingue

Comité de relecture

Membres du comité régional d'orientation en maltraitance de l'Abitibi-Témiscamingue :

Nancy Bouchard, directrice générale du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue

Marlène Coulombe, coordonnatrice régionale Abitibi-Témiscamingue – lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

Dominique Gagnon, professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Louise Gagnon, Table intersectorielle en maltraitance du Témiscamingue

Martine Godard, coordonnatrice régionale Abitibi-Témiscamingue – lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

Marie-Claude Lacombe, directrice générale de l'Appui pour les proches aidants d'ainés en Abitibi-Témiscamingue

Manon Lambert, chef de service ambulatoire et de l'accès au continuum SAPA Val-d'Or et Amos

Josée Larivière, directrice générale du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Abitibi-Témiscamingue

Anita Larochelle, Table régionale de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue

Partenaires consultés

Voir tableau en annexe.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET SIGLES	4
PRÉAMBULE ET PORTRAIT DE LA RÉGION	5
Comité régional d'orientation en maltraitance de l'Abitibi-Témiscamingue	5
Groupe mieux-être des aînés, Kocom-mocom.....	6
Constats et enjeux.....	7
LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2019-2023 S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE GRANDES ORIENTATIONS.....	8
Quelques repères « en bref »	8
PORTRAIT DES PERSONNES AÎNÉES DE LA RÉGION	9
Caractéristiques sociodémographiques de la clientèle aînée de la région	9
LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	10
Carte de l'Abitibi-Témiscamingue illustrant le découpage par MRC.....	11
Les aînés de 65 ans et plus en Abitibi-Témiscamingue	12
• <i>Population estimée en 2016</i>	12
• <i>Répartition de la population selon le groupe d'âge et le sexe</i>	13
• <i>Répartition selon les MRC</i>	14
• <i>Population autochtone âgée de 65 ans et plus</i>	15
• <i>Répartition de la population autochtone selon le lieu de résidence</i>	16
• <i>Répartition de la population autochtone selon les MRC</i>	17
• <i>Évolution projetée de la population âgée de 65 ans et plus</i>	18
• <i>Part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale</i>	19
• <i>Estimations et projections de différents groupes d'âge, population de 65 ans et plus</i>	20
PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2019-2023 DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	21
ANNEXE.....	36

ACRONYMES ET SIGLES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes	LAAA	Ligne Aide Abus Aînés
AQDR	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	LGBT	Lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres
AREQ	Association des retraités en éducation du Québec	MADA	Municipalité amie des aînés
CAAP-AT	Centre d'aide et d'accompagnement aux plaintes de l'Abitibi-Témiscamingue	MRC	Municipalité régionale de comté
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel	OMH	Office municipal d'habitation
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	PAM	Plan d'action en maltraitance
CBRN	Centre de bénévolat de Rouyn-Noranda	P.H.A.R.	Personnes handicapées Amos-Région
CBVO	Centre de bénévolat de Val-d'Or	PME	Petite ou moyenne entreprise
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse		
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée	RI	Ressource intermédiaire
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux	RLS	Réseau local de services
CPSRN	Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda	RPA	Résidence privée pour aînés
CPS-VO	Centre de protection du suicide de Val-d'Or	PRISMA	Programme de recherche sur l'intégration des services pour le maintien de l'autonomie (outil de repérage)
CRC ATNQ	Centre résidentiel communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec	SAD	Soutien à domicile
CUCI	Comité des usagers du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	SATAS	Service d'aide et de traitement en apprentissage social
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales		
DPSAPA	Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées	SQ	Sûreté du Québec
DSPu	Direction de santé publique	TCPAT	Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue
EESAD	Entreprise d'économie sociale en aide domestique	TRCA-AT	Table régionale de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue
HLM	Habitation à loyer modique	UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
ITMAV	Initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables	VVSRN	Villes et villages en santé de Rouyn-Noranda

PRÉAMBULE ET PORTRAIT DE LA RÉGION

Le premier Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) est né de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, qui a eu lieu en 2007. Les témoignages des quelque 4000 participants, des citoyennes et des citoyens de tous les âges et des groupes et organismes sensibles aux conditions de vie des aînés, ont mis en lumière la nécessité qu'une action gouvernementale soit mise en place pour lutter contre les abus et la maltraitance à l'égard des personnes âgées. Plusieurs recommandations avaient également été émises pour que l'on y parvienne, notamment celles de briser le silence sur les situations d'abus et de maltraitance, de changer les mentalités pour mieux repérer les situations potentielles d'abus et de maltraitance, de mieux reconnaître les situations d'abus et de maltraitance et d'offrir un meilleur soutien aux personnes victimes de maltraitance et aux personnes qui la dénoncent.

Par le déploiement d'un deuxième plan d'action, le gouvernement du Québec réitère son engagement à répondre aux préoccupations de la population en continuant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées dans tous les milieux et en encourageant les comportements bienveillants, afin de jeter les bases d'une société plus juste, inclusive, saine et sécuritaire.

Le déploiement des mesures comprises dans le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010 – 2015, reconduit jusqu'en 2017 (et en 2019 pour le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue), a permis d'atteindre les trois objectifs principaux suivants :

- Faire connaître le phénomène de la maltraitance par les personnes âgées elles-mêmes, par leurs proches, par les intervenants et par la population en général;
- Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées par les partenaires venant de différents milieux;
- Améliorer les connaissances sur le phénomène de la maltraitance.

Par ailleurs, les actions du plan ont aussi permis d'assurer une meilleure coordination et une harmonisation des initiatives, notamment par la mise sur pied d'une équipe de coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. La mise en service de la Ligne nationale d'écoute et de référence Aide Abus Aînés a également permis de bonifier l'offre de services disponible.

Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le travail de la coordonnatrice régionale en maltraitance a aussi permis de se doter de structures de sensibilisation et de concertation avec les organismes du territoire, soit le Comité régional d'orientation en maltraitance de l'Abitibi-Témiscamingue et le Groupe mieux-être des aînés, Kocom-mocom (grand-père, grand-mère).

Comité régional d'orientation en maltraitance de l'Abitibi-Témiscamingue

Le Comité régional d'orientation a pour principal mandat de réunir les acteurs régionaux afin de mettre en commun les forces, l'expérience et les connaissances (formation) des participants, et favoriser la concertation entre partenaires. Ces actions sont principalement au niveau de l'intervention, la coordination et la concertation.

Il a pour objectifs de s'assurer de :

- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional en cohérence avec le Plan d'action national 2018-2022, notamment en favorisant la concertation des acteurs;
- Se doter d'objectifs, d'indicateurs de résultat pour suivre l'évolution du Plan d'action régional pour l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Analyser et orienter différents dossiers;
- Assurer une communication auprès de tables intersectorielles en maltraitance;
- Renforcer la capacité d'intervenir des partenaires en présence d'une problématique de maltraitance, notamment par l'entremise de la formation;
- Clarifier la trajectoire de services et la faire connaître aux partenaires sur l'ensemble du territoire;
- Collaborer à la diffusion des politiques et procédures de la trajectoire ainsi que du processus d'intervention concerté (sociojudiciaire), au moyen des différents comités d'appartenance;
- Suivre l'évolution d'implantation du processus d'intervention concerté;
- Faciliter la diffusion de l'information en ayant recours aux tables intersectorielles en maltraitance et aux réseaux locaux de services. Favoriser les échanges constructifs entre les acteurs de ces structures;
- Promouvoir les orientations afin de diminuer les situations de maltraitance, d'augmenter la prévention de ces situations et d'améliorer le support aux personnes touchées.

Le comité est composé de personnes d'influence pouvant répondre aux enjeux soulevés et légitimés par leur organisation. Idéalement des représentants du territoire de L'Abitibi-Témiscamingue œuvrant auprès des aînés.

Groupe mieux-être des aînés, Kocom-mocom (grand-père, grand-mère)

Le deuxième comité est le Groupe mieux-être des aînés, Kocom-mocom.

Il a pour mandat de réaliser des actions en lien avec la promotion-prévention et le repérage.

Il a pour objectifs de :

- Alimenter la coordination régionale par des recommandations favorisant l'atteinte d'objectifs régionaux;
- Enrichir mutuellement les membres des expériences des organismes ou des personnes aînées intéressées;
- Transmettre l'information sur les plans d'action régionaux et locaux.
- Sensibiliser par ses actions la population au sujet de la maltraitance, de l'âgeisme, de la bientraitance ou tout autre facteur de protection.

Il n'y a pas de conditions spécifiques pour adhérer à ce groupe. Nous y retrouvons des organisateurs communautaires et des représentants des organismes communautaires de chaque territoire, de l'UQAT, de la justice, du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, des tables des aînés et des Premières Nations.

Afin de poursuivre le travail entamé avec le premier Plan d'action, la région de l'Abitibi-Témiscamingue doit aussi se doter de nouveaux objectifs en continuité avec le nouveau Plan d'action gouvernemental en maltraitance.

Pour l'élaboration du Plan d'action régional en maltraitance 2019-2023, nous avons le souci qu'il représente réellement les préoccupations et besoins des organismes du territoire. Qu'il soit à l'image de la dynamique de notre région et qu'il soit en concordance avec les forces et intérêts des organismes qui y œuvrent et y vivent.

Nous sommes allés rencontrer les organismes de l'Abitibi-Témiscamingue dans leurs milieux, afin de guider nos actions tant en promotion de la bienveillance qu'en prévention de la maltraitance envers les aînés.

Lors de nos rencontres, nous avons été impressionnés par la richesse des idées qui ont émergé, la diversité des personnes impliquées ainsi que par le dynamisme des gens de la région. Au total, 97 représentants d'organismes et d'autres partenaires du privé et du réseau de la santé ont été rencontrés dans cinq territoires de MRC et 125 pistes d'action ont émergé de ces consultations.

Ces rencontres furent tenues en collaboration avec les organisateurs communautaires des territoires qui ont un rôle très important dans la mise en œuvre des actions sur leurs territoires respectifs. Nous les remercions chaleureusement.

Par la suite, le 6 novembre 2018, les partenaires ont été conviés à une rencontre régionale. Cette rencontre avait comme objectifs de :

- Mettre en commun les actions qui ont émergé dans chacun des territoires;
- Identifier les actions auxquelles ils voudraient s'engager dans la mise en œuvre;
- Connaître les besoins des communautés autochtones en lien avec la maltraitance des aînés;
- Mettre à niveau nos connaissances sur la confidentialité et l'échange d'informations entre partenaires, avec une conférence/formation donnée par Mme Chantal Lessard (criminologue et directrice générale du Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS) et du Centre résidentiel communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec (CRC ATNQ).

À cette rencontre, 75 partenaires étaient présents, dont des représentants du milieu municipal, de la Sûreté du Québec et des communautés des Premières Nations. Ce plan d'action représente donc une synthèse de la vision du milieu sur ce qui devrait être mis en œuvre, afin que la lutte à la maltraitance devienne la priorité de tous et que les personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue s'épanouissent dans un environnement bienveillant.

Constats et enjeux

Depuis les cinq dernières années, beaucoup de travail a été fait pour impliquer davantage de partenaires. Grâce à leur collaboration, des activités de prévention ont été réalisées lors de la Journée pour contrer la maltraitance envers les aînés (15 juin) et des activités de formation continue ont été offertes. Bien que la population et les partenaires soient de plus en plus sensibilisés, nous retrouvons encore beaucoup de situations, particulièrement des situations de maltraitance financière qui méritent une expertise plus développée.

Pour les cinq prochaines années, notre défi sera de faire en sorte que la lutte contre la maltraitance devienne une préoccupation pour l'ensemble de la population de l'Abitibi Témiscamingue, que tous se sentent concernés.

Les principaux enjeux sont de :

- Rejoindre les partenaires qui œuvrent auprès des aînés à tous les niveaux et les outiller à reconnaître les indices de la maltraitance;
- Faire connaître les ressources d'accompagnement;
- Mettre en place un processus simple et efficace pour la divulgation et la référence;
- S'assurer de mettre en place des trajectoires de communication entre les acteurs clés, le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires;
- Voir à soutenir la formation continue;
- Maintenir et renforcer les mécanismes de concertation afin qu'ils soient efficaces;
- Mettre en place le processus d'intervention concerté avec les acteurs des communautés des Premières Nations. Ceci constitue un enjeu majeur et demande une concertation particulière considérant que le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue comprend sept communautés des Premières Nations et deux Centres d'amitié autochtones ainsi que des mécanismes de concertation en place depuis de nombreuses années. Il nous faudra avancer dans le respect des différents acteurs et nous assurer que les expertises deviennent complémentaires et se nourrissent l'une de l'autre.

LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2019-2023 S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE GRANDES ORIENTATIONS

1. Prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance;
2. Favoriser un repérage précoce et une intervention appropriée;
3. Favoriser et faciliter la divulgation des situations de maltraitance, notamment la maltraitance financière;
4. Développer les connaissances et améliorer le transfert des savoirs.

Quelques repères « en bref »

1. Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2019-2023

- 13 ministères et organismes partenaires;
- Trois sections principales :
 - La maltraitance;
 - La bientraitance;
 - Le plan d'action (les mesures);
- 52 mesures qui s'inscrivent sous quatre grandes orientations et 11 objectifs;
- Deux priorités d'action ajoutées, soit la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance matérielle et financière;
- Prise en compte de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et des principes de développement durable.

2. Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

- La loi a été adoptée et sanctionnée le 30 mai 2017.

Les six mesures de protection :

1. Adoption obligatoire, par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, d'une politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes en situation de vulnérabilité;
2. Bonification du rôle du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services;
3. Possibilité de lever la confidentialité ou le secret professionnel lorsqu'il y a risque sérieux de mort ou de blessures graves, protection contre les représailles et immunité de poursuite;
4. Encadrement réglementaire de l'utilisation des mécanismes de surveillance, par un usager ou son représentant, dans les installations du réseau de la santé et des services sociaux;
5. Processus d'intervention concerté en matière de maltraitance;
6. Signalement obligatoire de certaines situations de maltraitance.

3. Priorités nationales du Secrétariat aux aînés

- Prévention de la maltraitance;
- Repérage et intervention;
- Formations;
- Promotion du guide de référence;
- Processus d'interventions concertés;
- Renforcement de la divulgation des situations de maltraitance notamment la maltraitance financière et matérielle;
- Concertation;
- Promotion de la bienveillance.

4. Priorité régionale des partenaires

- La mise en place de trajectoires de repérage, d'accompagnement, de soutien et de prise en charge;
- Ententes de collaboration entre les partenaires concernés par la problématique;
- Accessibilité aux formations et autres outils visant la mise à jour des pratiques..

PORTRAIT DES PERSONNES AÎNÉES DE LA RÉGION

Caractéristiques sociodémographiques de la clientèle aînée de la région

Les informations de cette section ont été extraites intégralement de « Les aînés de 65 ans et plus en Abitibi-Témiscamingue : Portrait statistique », BELLOT Sylvie, DSPu du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, mai 2017, p. 7 à 14.

LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Avec une population totale estimée à près de 148 000 personnes en 2016¹ (la population autochtone est incluse) et une superficie de 58 000 km² de terres, l'Abitibi-Témiscamingue figure parmi les plus vastes régions du Québec.

Elle regroupe 5 municipalités régionales de comté (MRC) ou territoire équivalent (la Ville de Rouyn-Noranda) qui correspondent exactement au découpage des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (RLS) (voir carte ci-dessous). La MRC de la Vallée-de-l'Or est la plus peuplée avec près de 43 900 personnes. Au second rang se retrouve le territoire équivalent de Rouyn-Noranda qui compte près de 42 300 résidents. La MRC d'Abitibi suit au troisième rang avec une population de près de 25 000 personnes, puis au quatrième rang, celle d'Abitibi-Ouest avec un peu plus de 20 900 résidents. La MRC la moins peuplée est celle de Témiscamingue qui comporte environ 16 000 habitants.

¹. Source : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, Estimations démographiques provisoires pour 2016, produite en mars 2017.

Carte de l'Abitibi-Témiscamingue illustrant le découpage par MRC

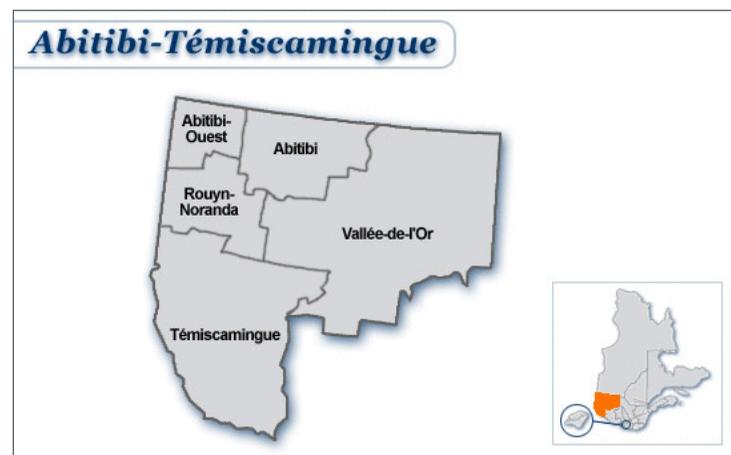


Image : <http://www.carrefour-immobilier.com>

La population est répartie dans 65 municipalités et sept communautés algonquines. Près des trois quarts des localités de la région sont de petites tailles, puisqu'on y retrouve moins de 1 000 habitants. Un peu plus de la moitié (58 %) de la population réside dans un des huit pôles urbains² (municipalité de plus de 2 500 habitants), tandis que 42 % vivent en milieu rural.

La population autochtone

Les membres des Premières Nations représentent, en 2016, 5,4 % de la population de la région et leur nombre est estimé à un peu plus de 7 900 personnes. Plus de la moitié (54 %) d'entre eux sont rattachés à une des communautés du Témiscamingue, le tiers (33 %) à celles de la Vallée-de-l'Or et les autres à Pikogan (13 %) dans la MRC d'Abitibi. Ajoutons aussi qu'un peu plus de la moitié des personnes (52,3 %) habitent une réserve ou un établissement indien, les autres demeurant hors réserve³.

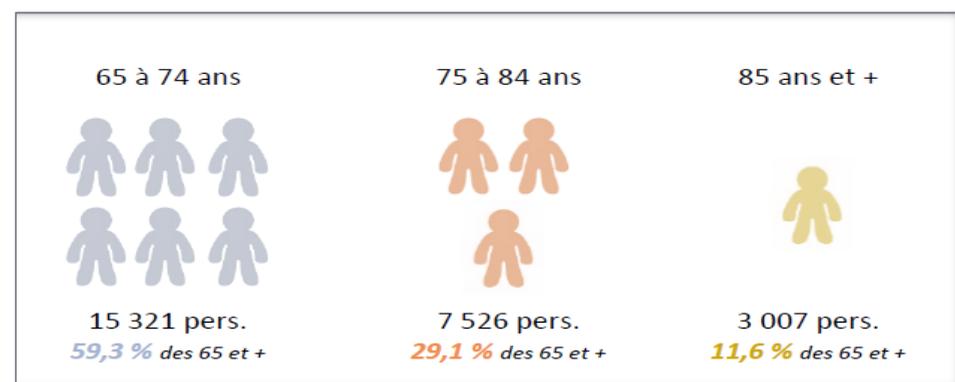
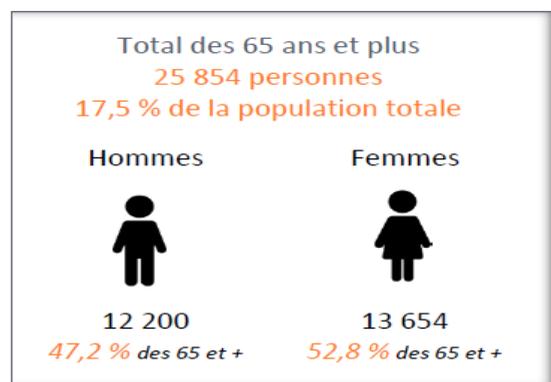
² Il s'agit de petits milieux urbains. À noter que les populations des villes de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or ne sont pas classées comme résidant en milieu urbain à 100 %, certains quartiers étant en effet considérés comme ruraux.

³ Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Système d'inscription des Indiens, données au 31 décembre 2016

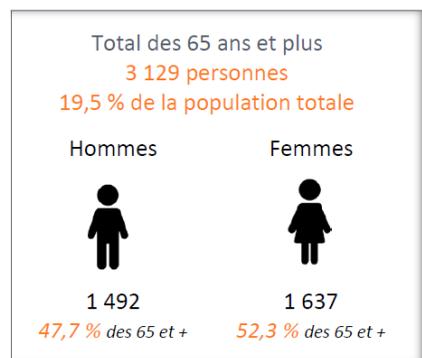
Les aînés de 65 ans et plus en Abitibi-Témiscamingue

- Population estimée en 2016

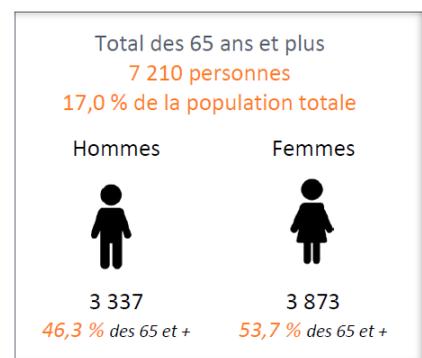
MRC Abitibi-Témiscamingue



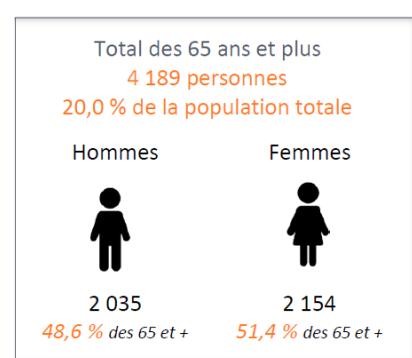
MRC de Témiscamingue



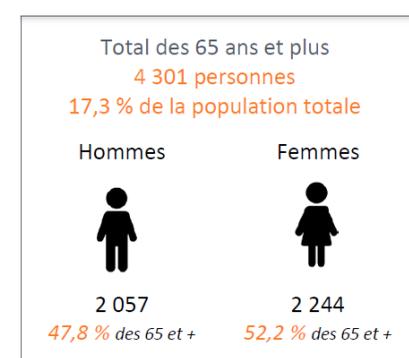
MRC de Rouyn-Noranda



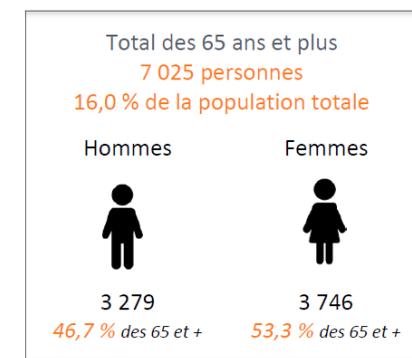
MRC d'Abitibi-Ouest



MRC d'Abitibi

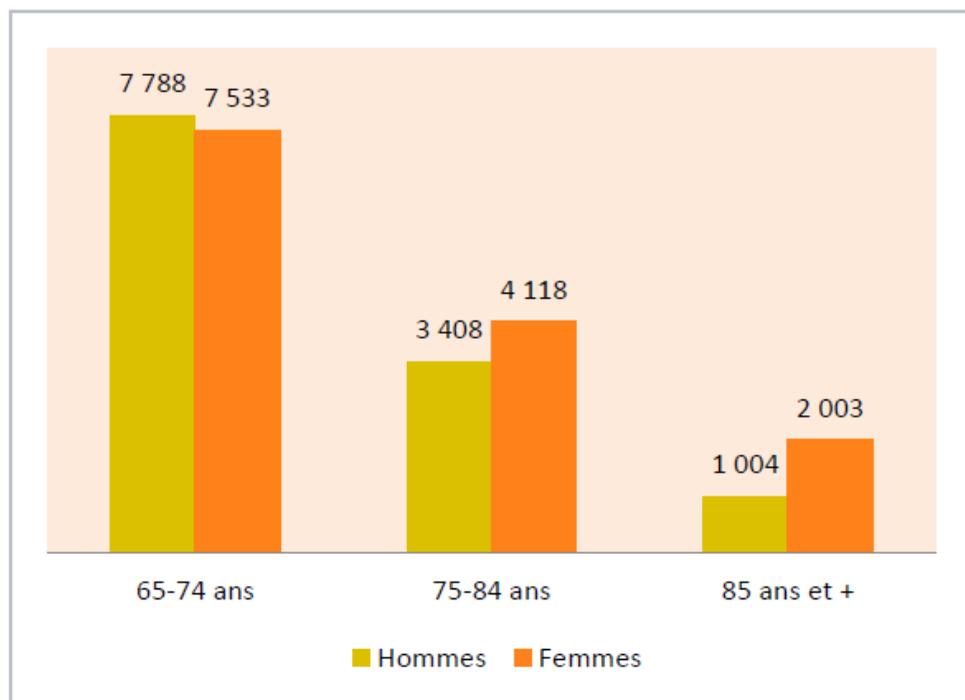


MRC de la Vallée-de-l'Or



- Répartition de la population selon le groupe d'âge et le sexe

Figure 1 – Répartition de la population âgée de 65 ans et plus selon le groupe d'âge et le sexe, Abitibi-Témiscamingue, 2016



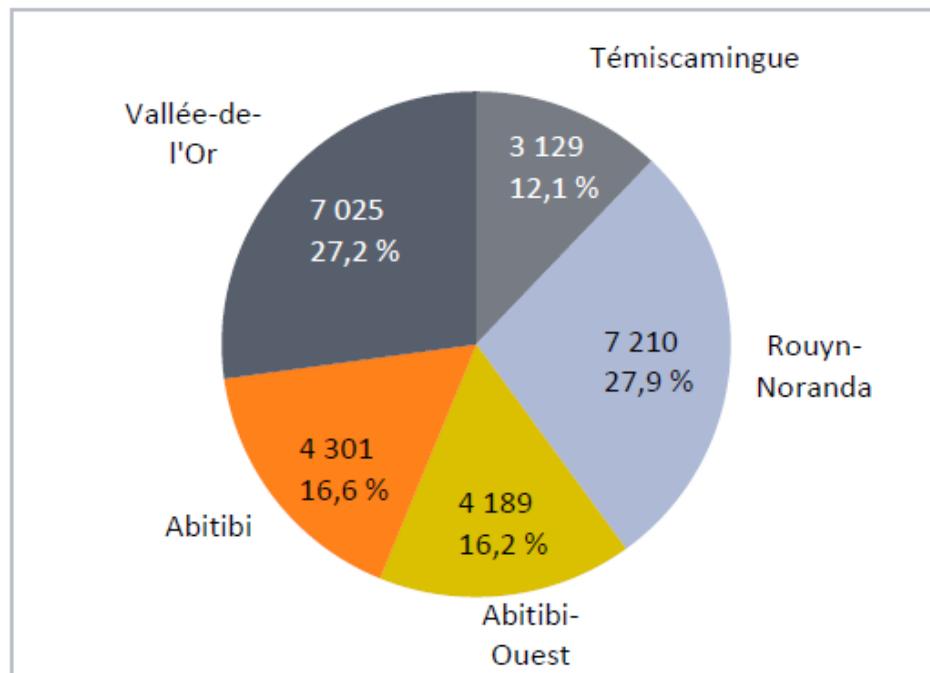
Source : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, estimations démographiques provisoires pour 2016, produites en mars 2017

Ce qu'il faut retenir

- Les 65 à 74 ans forment la majorité des aînés et comptent légèrement plus d'hommes que de femmes.
- Le groupe des 75 à 84 ans représente un peu moins du tiers des aînés et compte un peu plus de femmes que d'hommes.
- Parmi les aînés, environ une personne sur 9 est âgée de 85 ans ou plus; dans ce groupe, les femmes sont 2 fois plus nombreuses que les hommes.
- Le pourcentage de femmes s'accroît à mesure que la population vieillit. Cela s'explique par l'espérance de vie qui est plus longue chez les femmes que chez les hommes.

- Répartition selon les MRC

Figure 2 – Répartition de la population âgée de 65 ans et plus selon les MRC, Abitibi-Témiscamingue, 2016



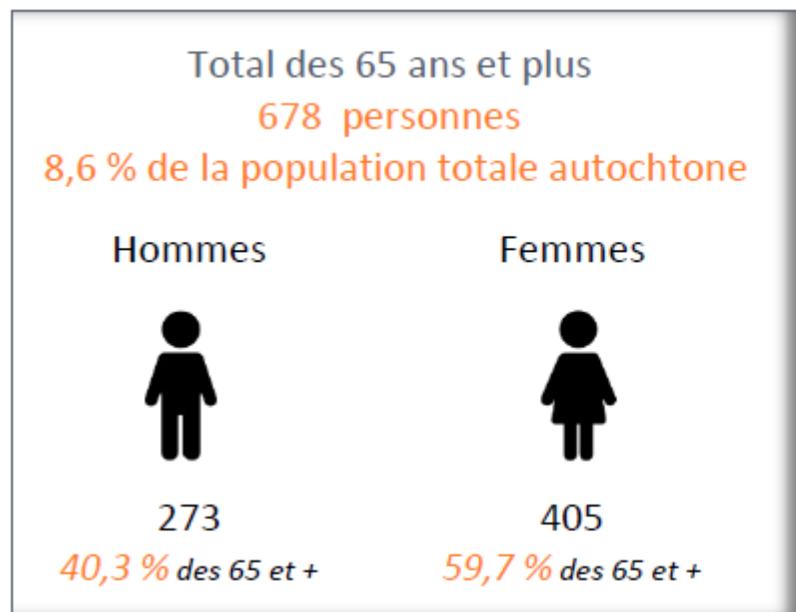
Source : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, estimations démographiques provisoires pour 2016, produites en mars 2017

Ce qu'il faut retenir

La répartition des aînés dans la région diffère de la répartition de l'ensemble de la population.

En effet, alors que la MRC de la Vallée-de-l'Or est la plus peuplée, c'est à Rouyn-Noranda qu'on dénombre le plus de personnes âgées de 65 ans et plus en Abitibi-Témiscamingue. La MRC de la Vallée-de-l'Or arrive seulement au 2^e rang en ce qui a trait au nombre d'aînés. On retrouve ensuite les MRC d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest. Enfin, la MRC du Témiscamingue se situe en dernière position avec le nombre le moins élevé de personnes âgées de 65 ans et plus.

- *Population autochtone âgée de 65 ans et plus*



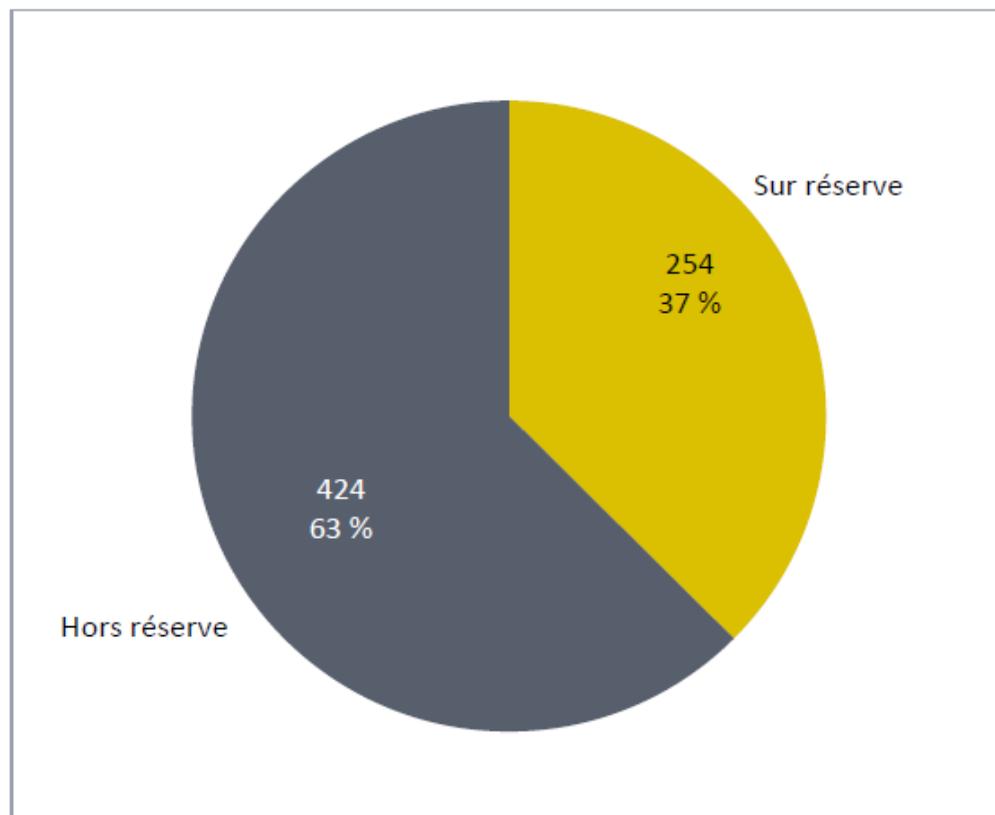
Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Système d'inscription des indiens, Données au 31 décembre 2016.

Ce qu'il faut retenir

- Comparativement aux aînés de l'ensemble de la région, les autochtones âgés de 65 ans et plus sont relativement peu nombreux (9 % contre 18%).
- La proportion de femmes chez les aînés autochtones se révèle supérieure à ce qu'on retrouve dans l'ensemble de la population âgée de 65 ans et plus (60 % contre 53%).

- Répartition de la population autochtone selon le lieu de résidence

Figure 3 – Répartition de la population autochtone âgée de 65 ans et plus selon le lieu de résidence, Abitibi-Témiscamingue, 2016

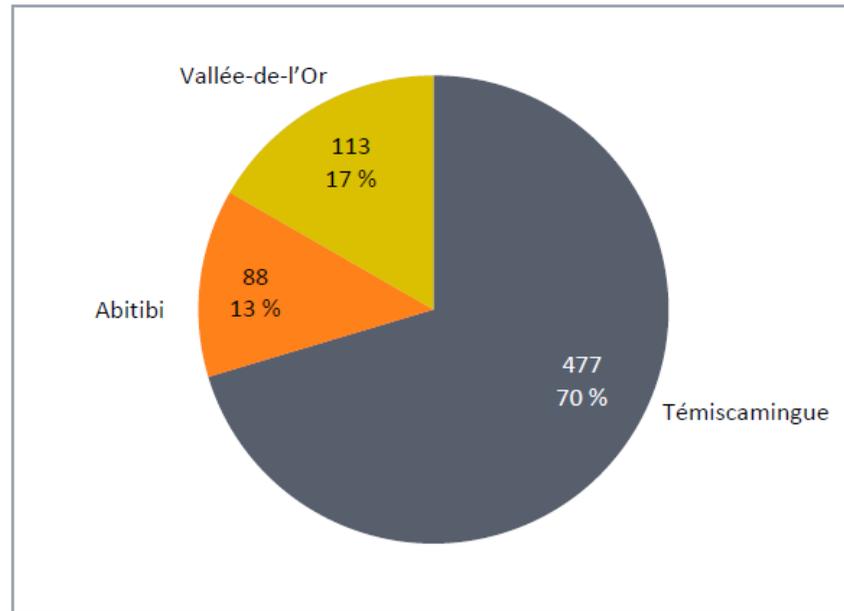


Ce qu'il faut retenir

Les aînés autochtones de la région demeurent pour la grande majorité d'entre eux (près des deux tiers) hors réserve, donc en dehors des communautés autochtones

- Répartition de la population autochtone selon les MRC

Figure 4 – Répartition de la population autochtone âgée de 65 ans et plus selon les MRC, Abitibi-Témiscamingue, 2016



Source : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, Système d’inscription des indiens, Données au 31 décembre 2016.

Ce qu’il faut retenir

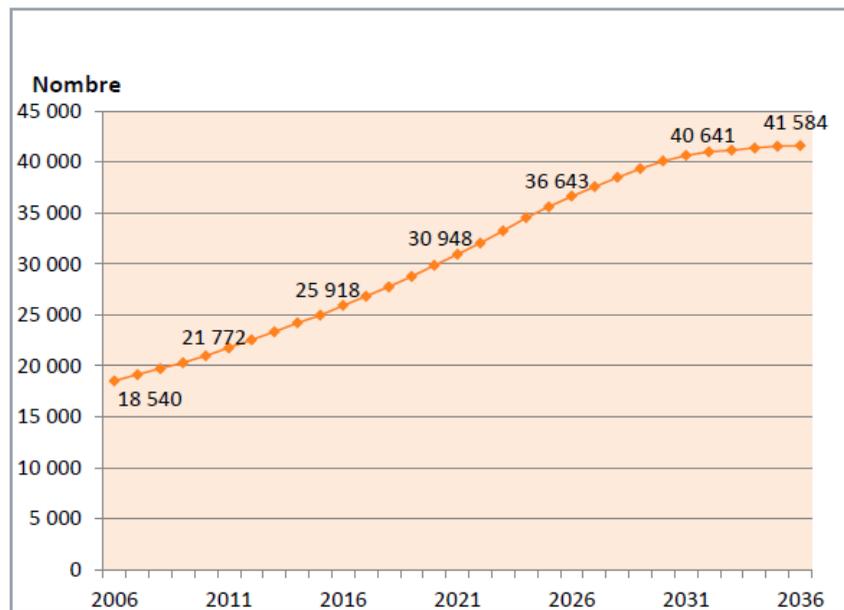
Près des trois quarts des aînés autochtones proviennent des 4 communautés du Témiscamingue.

Près d’un aîné autochtone sur 6 est issu d’une communauté de la Vallée-de-l’Or.

Près d’un aîné autochtone sur 8 est rattaché à la communauté de Pikogan dans la MRC d’Abitibi.

- *Évolution projetée de la population âgée de 65 ans et plus*

Figure 5 – Estimations et projections de la population âgée de 65 ans et plus, Abitibi-Témiscamingue, 2006 à 2036



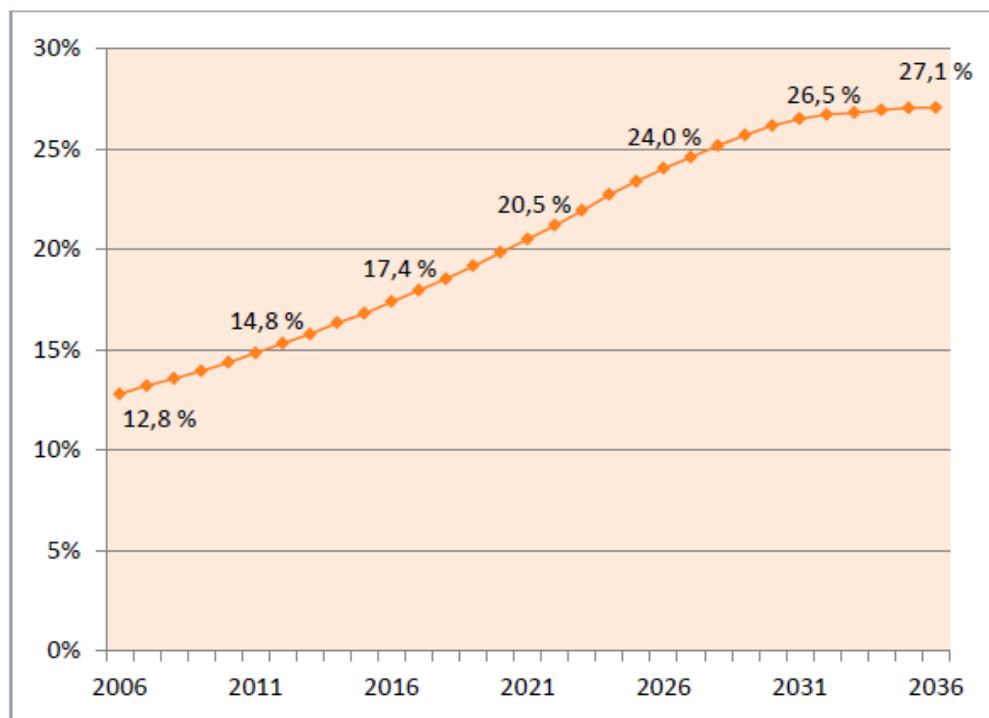
Source : Institut de la statistique du Québec et Ministère de la Santé et des Services sociaux, estimations de 2006 à 2010 et projections de 2011 à 2036, produites en novembre 2014.

Ce qu'il faut retenir

En 2006, le vieillissement de la population, se traduisant par la croissance de la population âgée de 65 ans et plus, était déjà amorcé. Il se poursuit dans les années qui suivent avec l'arrivée graduelle des « baby-boomers » à l'âge de la retraite. On prévoit donc, en Abitibi-Témiscamingue, une augmentation constante des aînés jusqu'en 2031, année où un certain plateau devrait être atteint; le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus devrait alors fluctuer autour de 41 500 en Abitibi-Témiscamingue.

- **Part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale**

Figure 6 – Part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale, Abitibi-Témiscamingue, 2006 à 2036



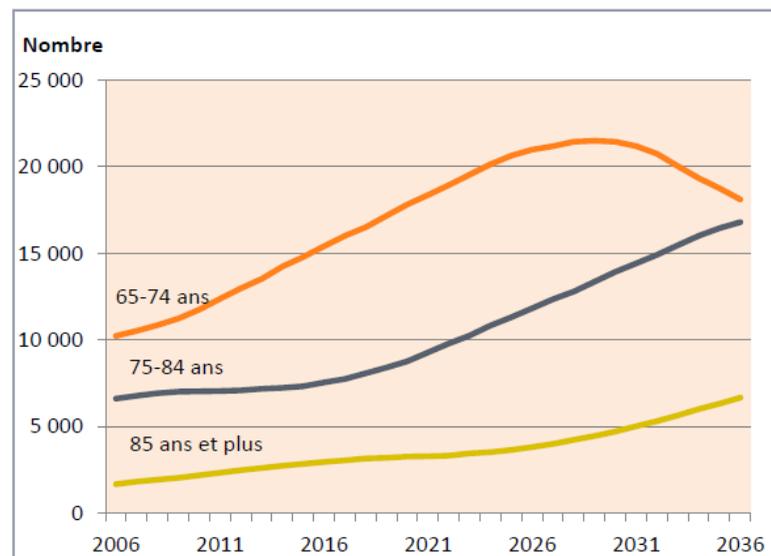
Source : Institut de la statistique du Québec et Ministère de la Santé et des Services sociaux, estimations de 2006 à 2010 et projections de 2011 à 2036, produites en novembre 2014.

Ce qu'il faut retenir

La part des aînés dans l'ensemble de la population va s'accroître également au fil des années. En 2016, cette part représentait 17% de la population. Elle va augmenter progressivement pour atteindre entre 26% et 27% de 2031 à 2036. Les personnes âgées de 65 ans et plus devraient ainsi représenter un peu plus du quart de l'ensemble de la population au tournant des années 2030.

- **Estimations et projections de différents groupes d'âge, population de 65 ans et plus**

Figure 7 – Estimations et projections de différents groupes d'âge, population de 65 ans et plus, Abitibi-Témiscamingue, 2006 à 2036



Source : Institut de la statistique du Québec et Ministère de la Santé et des Services sociaux, estimations de 2006 à 2010 et projections de 2011 à 2036, produites en novembre 2014.

Ce qu'il faut retenir

- Le groupe des 65 à 74 ans devrait connaître une augmentation de l'ordre de 40 % de 2016 à 2028, passant de 15 400 à 21 500 personnes. Par la suite, une diminution devrait être observée et en 2036, la population des 65 à 74 ans devrait se situer autour de 18 100 personnes.
- Le groupe formé des 75 à 84 ans est en croissance depuis 2006. Il devrait augmenter plus rapidement à partir des années 2020, et ce, de façon continue jusqu'en 2036. De 2016 à 2036, le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans devrait plus que doubler, passant de 7 500 à environ 16 800.
- Le groupe des plus âgés, soit les 85 ans ou plus, devrait lui aussi connaître une croissance significative et continue de 2016 à 2036, celle-ci s'accélégrant aux alentours de 2026. Le nombre de personnes de ce groupe d'âge devrait ainsi plus que doubler, passant d'environ 3 000 à 6 700 de 2016 à 2036.

Se termine donc ici, l'extrait des pages 7 à 14 de « *Les aînés de 65 ans et plus en Abitibi-Témiscamingue : Portrait statistique* », BELLOT Sylvie, DSPu du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, mai 2017.

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2019-2023 DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE									
OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
1. PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE									
1.1 Poursuivre les activités de sensibilisation lors la journée mondiale de la maltraitance et tout au long de l'année	1.1.1 Coordonner les activités du 15 juin, selon l'intérêt des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinatrice en maltraitance. • Groupe mieux être Kocom-mocom 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des activités le 15 juin de chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités tenues et nombre de personnes présentes
	1.1.2 Tenir des activités de sensibilisation auprès des commissions scolaires et écoles afin de changer les perceptions et les cultures face à la maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinatrice en maltraitance • RPA Bastide des aînés • Neighbours • Soc. Alzheimer RN/Témis. • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (DPSAPA et DPSP) • Groupe mieux être Kocom-mocom • Tables intersectorielles • Organismes communautaires • Mairesse de Macamic • MADA 						<ul style="list-style-type: none"> • Tenir une activité de sensibilisation par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités tenues et nombre de participants
	1.1.3 Tenir des activités de sensibilisation auprès des professionnels (notaires, avocats, médecins, etc.) et leur remettre des documents de référence ainsi qu'une liste des ressources existantes, qu'ils pourront distribuer à leurs clientèles								
	1.1.4 Distribuer des documents d'informations dans les lieux publics (ex. : salon de coiffure, épicerie, institutions financières, pharmacies ...)		X	X	X	X			
	1.1.5 Sensibiliser les chauffeurs de taxi à la maltraitance et aux ressources d'accompagnement								
	1.1.6 Sensibiliser les employés municipaux aux types de maltraitance et aux ressources existantes								
	1.1.7 Organiser des séances d'information et des formations pour les propriétaires et le personnel des résidences privées pour aînés								

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
1.2 Diffuser les principaux outils de sensibilisation et de repérage existants	1.2.1 Mettre à jour le répertoire des principaux outils de sensibilisation et de repérage sur la lutte à la maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Organismes communautaires • Groupe mieux-être Kocom-mocom • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue 						<ul style="list-style-type: none"> • Répertoires à jour et accessibles auprès des personnes ressources (ex. : organisateurs communautaires, coordonnatrice en maltraitance) 	
1.3 Diffuser les principales ressources venant supporter les interventions lors de situations de maltraitance en Abitibi-Témiscamingue.	1.3.1 Mettre à jour le répertoire des ressources en maltraitance pour l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que celles pertinentes au niveau national			X	X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des deux répertoires
	1.3.2 Diffuser et rendre accessibles les répertoires								
1.4 Élargir les tribunes de communication pour faire la sensibilisation à la lutte contre la maltraitance et à la promotion de la bienveillance	1.4.1 Utiliser les tableaux d'affichage disponibles dans les lieux publics pour distribuer de l'information sur la maltraitance et la bienveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Organismes communautaires • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (répondants cliniques) • MADA • Tables intersectorielles • Municipalité de Palmarolle • Parrainage civique • Société Alzheimer RN/Témis. • CALACS Abitibi • CAPACS AO • Secrétariat aux aînés • Radio-Canada • Journaux locaux 						<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir 50 % des tribunes une fois par année • Nombre de tribunes utilisées 	
	1.4.2 Publier de l'information sur la maltraitance et la bienveillance dans le bulletin interne du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue								
	1.4.3 Publier de l'information sur la maltraitance et la bienveillance dans les journaux locaux								
	1.4.4 Utiliser les plates-formes WEB existantes pour diffuser et faire connaître les informations disponibles sur la maltraitance et la bienveillance			X	X	X	X		
	1.4.5 Publier des capsules à la télé communautaire sur la prévention de la maltraitance et des ressources existantes								
	1.4.6 Publier des capsules à la télévision faisant la promotion de la responsabilité citoyenne pour lutter contre la maltraitance (ex. : message sur l'intimidation)								

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
	1.4.7 Inclure les employés des municipalités et villages, des bureaux de poste, des EESAD, des pharmacies, les agents immobiliers, les notaires, les évaluateurs immobiliers, les groupes LGBT, lors de la diffusion d'information sur la maltraitance (reconnaître les signes, liste des ressources existantes, etc.)								
1.5 Favoriser les événements s'adressant à un large public pour développer la responsabilité citoyenne face à la maltraitance	<p>1.5.1 Cibler les événements publics pouvant faire l'objet de présentations ou d'activités en lien avec la promotion de la bienveillance</p> <p>1.5.2 Organiser une présentation ou une activité en lien avec la maltraitance lors d'événements</p> <p>1.5.3 Profiter des activités régulières des organismes pour sensibiliser les personnes âgées sur différents sujets traitant de la maltraitance (ex. : inviter une personne ressource de la Caisse populaire au café-rencontre de l'organisme)</p> <p>1.5.4 Sensibiliser la population à la maltraitance lors des campagnes de vaccination (comme la grippe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinatrice en maltraitance • Centre de bénévolat RN • Mairesse de Macamic • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Tables intersectorielles • Organismes communautaires 		X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à un événement par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de présentations faites
1.6 Renforcer le support aux proches aidants en état d'épuisement afin d'éviter les situations de maltraitance envers la personne aidée	<p>1.6.1 Cibler les organismes qui desservent et côtoient les proches aidants d'âgés</p> <p>1.6.2 Transmettre aux organismes des outils afin de prévenir et dépister les situations de maltraitance</p> <p>1.6.3 Supporter la mise en place d'une trajectoire de référence pour le suivi des proches aidants à risque d'épuisement et la diffuser aux organismes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Regroupements des proches aidants • Appui pour les proches aidants d'âgés en AT • ITMAV • Tables intersectorielles 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Information disponible (risque en situation d'épuisement et trajectoire de référence) auprès des organismes œuvrant auprès des proches aidants des 5 territoires de MRC 	<ul style="list-style-type: none"> • Information connue et trajectoire fonctionnelle dans 100 % des regroupements de proches aidants de l'Abitibi-Témiscamingue

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
	1.6.4 Référer ces proches aidants à la bonne ressource								
1.7 Rejoindre les personnes en situation d'isolement social	<p>1.7.1 Supporter l'identification des personnes à risques d'isolement social et outiller les partenaires afin qu'elles bénéficient de visites dans leur milieu</p> <p>1.7.2 Identifier les activités ou les lieux que les personnes âgées fréquentent et sensibiliser les personnes ressources à reconnaître les types de maltraitance, les indices de leur présence éventuelle ainsi que les ressources d'accompagnement</p> <p>1.7.3 Susciter le développement d'activités permettant de maintenir les personnes actives dans leur milieu (Ex. : gym cerveau, Zumba Gold, centres de jour itinérants)</p> <p>1.7.4 Susciter le développement de projets comme « Le téléphone du matin » pour les personnes vulnérables</p> <p>1.7.5 Prévoir, lorsque possible, un transport accessible pour les aînés lors des activités leur étant destinées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Centre bénévolat RN • ITMAV • OMH VO • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Partenaires communautaires 		X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une vigie aux personnes isolées par de nouveaux moyens permettant de les rejoindre 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens mis en place pour rejoindre les personnes isolées
	1.7.6 Identifier une trajectoire rejoignant les personnes âgées en situation de vulnérabilité ou à risque de fragilisation, en vue de favoriser leur accompagnement vers les ressources pertinentes de leur communauté, tout en laissant ou en redonnant à la personne âgée le pouvoir de faire des choix (empowerment) favorisant son mieux-être	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Regroupement des proches aidants • ITMAV • Appui pour les proches aidants d'aînés en AT 			X			<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la trajectoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Trajectoire connue et fonctionnelle

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIEN TRAITEMENT

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
	1.7.7 Faire connaître cette trajectoire aux partenaires afin de référer ces personnes aux bonnes ressources et qu'elles bénéficient d'un filet de sécurité								
1.8 Travailler selon une approche de culture d'inclusion sociale des aînés (MADA) avec les municipalités afin de favoriser un environnement sécuritaire et bien traitant pour les aînés	<p>1.8.1 Supporter les initiatives des municipalités afin que le programme « Voisin solidaire » puisse s'étendre à une vigie pour un repérage des situations de maltraitance</p> <p>1.8.2 Sensibiliser les municipalités sur les éléments d'aménagement urbain pouvant créer un effet sur le sentiment de sécurité des personnes âgées (ex. : banc près des caisses populaires utilisé par des groupes pouvant être intimidant pour celles-ci...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • OMH VO • Soc Alzheimer de Rouyn-Noranda et Témiscamingue • Centre bénévolat RN (ITMAV) • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Municipalités 			X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le repérage des situations de maltraitance pour le programme « Voisin solidaire » dans 4 municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités utilisant le repérage des situations de maltraitance
AXE DE LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE									
1.9 Dispenser de l'information sur les droits des aînés en matière de la gestion de leurs avoirs	<p>1.9.1 Soutenir les organismes afin qu'ils rencontrent les personnes âgées avant l'apparition de perte d'autonomie et les informer des risques et avantages des différentes mesures financières</p> <p>1.9.2 Tenir des ateliers sur le droit à l'autodétermination (ex. : investir son argent selon ses choix ou besoins indépendamment de son état)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • OMH VO • Société Alzheimer de Rouyn-Noranda et Témiscamingue. • Centre bénévolat RN (ITMAV) • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (SAD) • Réseau 50+ • AQDR • Commissaire aux plaintes • FADOC • Institutions financières 			X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une activité sur les droits des aînés une fois par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités organisées et nombre de personnes présentes
1.10 Travailler en amont afin d'outiller les partenaires à reconnaître la maltraitance financière particulièrement lors des situations de changement de vie (ex. : décès du conjoint, vente de maison, déménagement, etc.)	<p>1.10.1 Tenir des séances d'information/formations auprès de nos partenaires, sur le repérage de la maltraitance financière</p> <p>1.10.2 Rencontrer les professionnels concernés (notaires, avocats, salons funéraires, municipalités) et les sensibiliser aux repérages des situations de maltraitance financière, particulièrement lors des situations de changements de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Caisses populaires • Groupe mieux-être Kocom-mocom • Tables intersectorielles • Organismes communautaires 				X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Rejoindre une catégorie de professionnels par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de professionnels et nombre de professionnels rejoints

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE									
OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
	1.10.3 Inviter nos partenaires aux formations sur la maltraitance								
1.11 Supporter l'implantation d'une trajectoire de communication entre le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et les institutions financières, pour la dénonciation et l'accompagnement des aînés aux prises avec une situation de maltraitance financière	<p>1.11.1 Supporter la désignation d'une personne responsable de la prise en charge des situations de maltraitance pour chaque Caisse populaire de l'Abitibi-Témiscamingue et pour chaque réseau local de services du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue</p> <p>1.11.2 Faire connaître les responsables de la prise en charge des situations de maltraitance pour les Caisses populaires ainsi que pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue</p> <p>1.11.3 Établir une trajectoire de communication entre les caisses populaires et le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue permettant l'échange d'information et la divulgation de situation de maltraitance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Comité d'orientation • Caisses populaires • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue 				X		<ul style="list-style-type: none"> • Personnes responsables nommées et connues 	<ul style="list-style-type: none"> • Trajectoire fonctionnelle
AXE DE LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE									
1.12 Proposer l'adoption d'une charte de bientraitance (code de conduite) pour nos partenaires	<p>1.12.1 Élaborer une charte de bientraitance</p> <p>1.12.2 Diffuser la charte de bientraitance à nos partenaires et les inciter à l'adopter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Table des aînés • FADOC • Ville de Macamic • Comité des usagers • AQDR • SQ 				X		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la charte de bientraitance pour 50 % de nos partenaires principaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires ayant adopté la charte de bientraitance

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
1.13 Promouvoir la bientraitance et la valorisation des personnes âgées	<p>1.13.1 Organiser une journée annuelle sur la bientraitance</p> <p>1.13.2 Tenir des activités valorisantes pour les personnes âgées et inviter les familles (occasion de faire enseignement aux proches et valorisation des personnes devant leurs proches)</p> <p>1.13.3 Diffuser des messages encourageants aux personnes âgées afin d'augmenter leur autodétermination (ex. : dire non à la maltraitance n'est pas de dire non à la relation)</p> <p>1.13.4 Rencontrer les résidents et les responsables des résidences de personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue pour les sensibiliser aux signes de maltraitance ainsi qu'aux comportements bienveillants</p> <p>1.13.5 Faire des capsules de promotion sur la bientraitance (message positif) et les publier lors des activités que les aînés fréquentent</p> <p>1.13.6 Supporter l'implantation des projets de maillage intergénérationnels (ex. : maison des grands-parents, personnes âgées font l'aide aux devoirs – ateliers de cuisine, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat aux aînés • Tables intersectorielles • ITMAV • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Organismes communautaires • MADA • Groupe mieux-être Kocom-mocom • FADOQ • SQ • AQDR • CAVAC-AT • Bibliothèque intergénérationnelle • Maisons des jeunes • Écoles primaires et secondaires • Résidences pour personnes âgées 			X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir une activité par année sur la bientraitance 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités tenues sur la bientraitance et nombre de participants

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
5. REPÉRAGE, INTERVENTION									
2.1 Former de façon continue les employés des EESAD, RI, RPA, CHSLD, SAD et ITMAV, aux situations de maltraitance, de la prévention au repérage et à la prise en charge	<p>2.1.1 Rendre disponible les formations annuelles du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue sur la maltraitance pour les EESAD, RI, RPA, CHSLD et SAD</p> <p>2.1.2 Faciliter l'accès aux formations sur la maltraitance pour nos autres partenaires</p> <p>2.1.3 Supporter le déploiement de la formation de la Ligne Aide Abus Aînés pour ces partenaires</p> <p>2.1.4 Diffuser la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue plus particulièrement l'axe précisant les mécanismes de repérage ainsi que les trajectoires de dénonciations et de prise en charge</p> <p>2.1.5 Former ces partenaires à l'utilisation du Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • LAAA • EESAD • RPA-RI • Organismes communautaires • Organismes communautaires 		X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une formation par année 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations dispensées et nombre de participants
2.2 Soutenir l'engagement du personnel des partenaires au repérage, au soutien, à l'accompagnement et à la référence par la diffusion d'information	<p>2.2.1 Diffuser la Loi pour lutter contre la maltraitance à nos partenaires (les sensibiliser à leurs rôles)</p> <p>2.2.2 Diffuser le Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées à nos partenaires</p> <p>2.2.3 Faire circuler l'information sur la maltraitance à nos partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Organismes communautaires • Groupe mieux-être Kocom-mocom • Appui pour les proches aidants d'aînés en AT • Organismes communautaires • CAAP-AT • Commissaire aux plaintes et à la qualité des services 		X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion en continu de l'information pertinente à l'ensemble des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diffusions

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
	<p>2.2.4 Rendre accessibles au personnel de nos partenaires, les capsules de sensibilisation développée (selon la pertinence)</p> <p>2.2.5 Diffuser des informations sur les mécanismes de dénonciation des situations de maltraitance à nos partenaires</p> <p>2.2.6 Diffuser les outils de repérage et d'intervention au personnel de nos partenaires</p> <p>2.2.7 Diffuser la liste des ressources qui offrent du support et de l'accompagnement lors de situations de maltraitance</p> <p>2.2.8 Diffuser des informations sur le fonctionnement de la trajectoire de prise en charge de la maltraitance du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, de la dénonciation à la prise en charge</p>								
2.3 Favoriser un échange afin d'augmenter la concertation axée sur les besoins lors de situation de maltraitance	<p>2.3.1 Faire connaître les ressources qui offrent du support et de l'accompagnement pour les situations de maltraitance ainsi que la façon de divulguer ces situations</p> <p>2.3.2 Faire connaître les mécanismes de concertation existants pour les situations de maltraitance (tables intersectorielles, processus d'intervention concerté, comité mieux-être Kocom-mocom, comité d'orientation en maltraitance)</p> <p>2.3.3 Préciser les trajectoires et rôles spécifiques de ces mécanismes</p> <p>2.3.4 Supporter la mise en place des tables intersectorielles sur les territoires où celles-ci sont absentes (Amos et Rouyn-Noranda)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • CALACS Abitibi • CAPACS AO • Municipalité de Palmarolle • Parrainage civique AT • Société Alzheimer de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue 			X	X	X	Avoir un logigramme des mécanismes de concertation	Logigramme connu et fonctionnel

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
	<p>2.3.5 Supporter les tables intersectorielles au besoin</p> <p>2.3.6 Préciser les trajectoires et les outils à utiliser pour les études de cas à l'intérieur des tables intersectorielles</p> <p>2.3.7 Préciser les rôles spécifiques des tables intersectorielles et du processus d'intervention concertée</p>								
2.4 Outiller les personnes victimes de maltraitance	<p>2.4.1 Faire connaître les outils pour l'auto repérage de la maltraitance à nos partenaires afin qu'ils puissent les diffuser auprès des personnes à risque d'être victimes de maltraitance</p> <p>2.4.2 Diffuser un outil recensant des trucs simples pour déjouer ou faire cesser différentes situations de maltraitance, particulièrement la maltraitance financière (sollicitation téléphonique, demandes de l'entourage, toujours avoir deux signataires pour une procuration ou mandat d'inaptitude, etc.)</p> <p>2.4.3 Diffuser la liste des ressources existantes pour l'accompagnement et le support aux personnes victimes de maltraitance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Appui-AT • Comité d'orientation régional en maltraitance • Groupe mieux-être • Tables intersectorielles • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue 			X		<ul style="list-style-type: none"> • Distribuer ces outils aux intervenants du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et de nos partenaires travaillant auprès des personnes victimes de maltraitance 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils connus et utilisés par nos partenaires ciblés 	
2.5 Collaborer avec l'Appui Abitibi-Témiscamingue pour mettre en place un outil de référence pour les proches aidants et y aborder le lien entre épuisement des aidants et risque de maltraitance	<p>2.5.1 Participer aux comités de travail conjoints avec l'Appui afin de cibler les écueils dans les services et qui pourraient favoriser des situations de maltraitance</p> <p>2.5.2 Collaborer au développement et à la diffusion de l'outil de référence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Appui-AT • Organismes communautaires • Tables intersectorielles 	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils papier diffusés, outils WEB disponibles sur le site de l'Appui AT et du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de référence complétés 	

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI	
			2019	2020	2021	2022	2023			
AXE DE LA PROMOTION DU GUIDE DE RÉFÉRENCE										
2.6 Supporter le déploiement des sentinelles en région et les faire connaître	<p>2.6.1 Explorer la possibilité d'intégrer le repérage de la maltraitance au projet pilote « Nos aînés, nos voisins » avec les étudiants en travail social de l'UQAT</p> <p>2.6.2 Connaître les initiatives du milieu sur la mise en place des sentinelles</p> <p>2.6.3 Participer à divers comités visant la mise en place des sentinelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • UQAT • AQDR • OMH • Parrainage civique • SQ • FADOQ • Municipalités • AREQ • Table de concertation VO • ITMAV 		X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un comité par territoire de MRC 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans 5 comités
2.7 Accentuer l'utilisation du Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du Secrétariat des aînés	<p>2.7.1 Profiter des ateliers de formation pour pratiquer l'utilisation du Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées</p> <p>2.7.2 Présenter le Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées aux intervenants et gestionnaires du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, lors des rencontres de diffusion de la politique du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour lutter contre la maltraitance</p> <p>2.7.3 Faire connaître le Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées aux membres des tables intersectorielles en maltraitance</p> <p>2.7.4 Faire connaître le Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées aux membres des tables des aînés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue 				X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser un atelier par année par territoire sur l'utilisation du Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers dispensés

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
AXE DU PROCESSUS D'INTERVENTION CONCERTÉ									
2.8 Implanter le processus d'intervention concerté à l'ensemble de la région	2.8.1 Mettre en place le comité régional en maltraitance pour l'implantation du processus 2.8.2 S'assurer que chaque organisation adapte sa procédure décisionnelle interne pour intégrer le processus d'intervention concerté 2.8.3 Former les représentants désignés des organisations formant le comité d'orientation régional en maltraitance 2.8.4 Informer les membres des Premières Nations et les Centres d'amitié autochtones afin de susciter leur collaboration 2.8.5 Se concerter avec les tables intersectorielles en maltraitance afin de ne pas dédoubler les structures 2.8.6 Informer les communautés des Premières Nations et les Centres d'amitié autochtones de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • DPCP • CAVAC • SQ • Curateur public • AMF • CDPDJ • Communautés des Premières Nations 							<ul style="list-style-type: none"> • Invitations aux Premières Nations • Rencontres avec les communautés qui le désirent • Rencontres avec les tables intersectorielles en maltraitance • Dates de formation et nombre de participants • Date de mise en application du processus d'intervention concerté • Nombre de cas répertoriés
			X	X	X	X	X		

ORIENTATION 3 : FAVORISER ET FACILITER LA DIVULGATION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLE ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
3. RENFORCEMENT DE LA DIVULGATION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE									
3.1 Supporter le développement de l'expertise des personnes ressources des institutions financières en matière de la lutte à la maltraitance financière	3.1.1 Rendre disponibles à ces personnes, les formations ou bonnes pratiques, pour contrer la maltraitance financière 3.1.2 Favoriser le réseautage de ces personnes pour échange d'expertise	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Groupe mieux-être • Tables intersectorielles • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Caisses populaires de l'Abitibi-Témiscamingue • Autres Institutions financières 	X	X	X	X	X	• Personnes ressources connues	• Trajectoire de divulgation et d'échange d'information pour les institutions financières en place et fonctionnelle
3.2 Faciliter la divulgation de la maltraitance financière	3.2.1 Faire connaître aux institutions financières la trajectoire de divulgation (numéro de téléphone et personne responsable) pour les situations de maltraitance								
3.3 Développer une vigie dans l'entourage des personnes vulnérables	3.3.1 Former les intervenants œuvrant auprès des personnes vulnérables, à assurer une vigie pour maltraitance financière (outil de repérage) 3.3.2 Répertoire des organismes ou mécanismes permettant de faire des vérifications juridiques avant l'embauche d'une personne de gré à gré 3.3.3 Répertoire des bonnes pratiques (municipalité ou autre) sur la dispensation des services en lien avec les besoins des aînés (ex. : déneigement, bois de chauffage, etc.) 3.3.4 Diffuser ces bonnes pratiques (services, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • Organismes communautaires • Municipalités 						<ul style="list-style-type: none"> • Former les intervenants • Diffuser la liste des organismes • Diffuser la liste des bonnes pratiques • Diffuser la liste des bonnes pratiques 	• Liste des bonnes pratiques

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIRS

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
4. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIR									
AXE DE LA CONCERTATION									
4.1 Assurer la synergie des actions des partenaires	4.1.1 Maintenir une concertation régionale et le rôle d'information de la coordonnatrice régionale 4.1.2 Avoir des occasions de concertation entre le local et le régional 4.1.3 Interpeler les partenaires, se mettre en action, faire plus d'actions régionales 4.1.4 Accompagner les tables de concertation locale pour contrer la maltraitance dans chaque territoire 4.1.5 Faire connaître les actions menées par d'autres territoires 4.1.6 Organiser des journées des partenaires aux deux ans 4.1.7 Diffuser de manière périodique les différentes recherches et études réalisées au niveau régional et national concernant la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées 4.1.8 Favoriser les activités de réseautage	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • Groupe mieux-être • Comité d'orientation maltraitance • Tables intersectorielles • Table régionale des aînés • Tables locales des aînés 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'animation des mécanismes de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres de concertation par trimestre et nombre de participants
AXE DE LA FORMATION									
4.2 Offrir de la formation continue pour nos partenaires	4.2.1 Diffuser l'endroit pour divulguer les situations de maltraitance, idéalement un processus simple et uniforme	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice en maltraitance • CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue • LAAA • Organismes communautaires 	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'activités de transferts des savoirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Thèmes des activités de formation et dates de dispensation

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIRS

OBJECTIFS	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES ET PARTENAIRES IMPLIQUÉS	ANNÉE DE RÉALISATION					CIBLE	INDICATEURS DE SUIVI
			2019	2020	2021	2022	2023		
	<p>4.2.2 En collaboration avec le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, participer à la diffusion de leur politique pour contrer la maltraitance auprès des partenaires</p> <p>4.2.3 Faire connaître les formulaires d'échange d'information utilisés par chaque partenaire</p> <p>4.2.4 Mettre à jour le registre des outils de formation et en faciliter l'accès</p> <p>4.2.5 S'assurer de l'adaptation et de l'accessibilité des formations pour les organismes communautaires</p> <p>4.2.6 Favoriser le partage des formateurs ou des formations entre les divers organismes</p> <p>4.2.7 Dispenser des formations avec le Curateur public sur les outils, lois, droits des usagers, niveau d'inaptitude, etc.</p> <p>4.2.8 Dispenser des formations annuelles sur les droits des aînés</p> <p>4.2.9 Dispenser des formations sur la confidentialité et l'échange d'information entre organismes</p> <p>4.2.10 Dispenser des formations pour les intervenants du réseau et des organismes communautaires en continu</p> <p>4.2.11 Impliquer les institutions financières, notaires, etc. pour les formations</p>								

ANNEXE

PARTENAIRES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Consultés pour l'élaboration du Plan d'action régional 2019-2023 pour la lutte à la maltraitance envers les personnes âgées

MRC de l'Abitibi
AQDR MRC Abitibi
Centre d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel – CALACS Abitibi
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue : <ul style="list-style-type: none">• Chef de service ambulatoire et de l'accès au continuum SAPA Amos et Vallée-de-l'Or• Chef de service du Soutien à domicile Amos et Barraute• Coordonnateur des services d'hébergement et du SAD• Organisatrice communautaire
Comité des usagers les Eskers
Conseillère municipale – Ville d'Amos
Comité des résidents du Centre d'hébergement Harricana
Défi-Autonomie de la MRC d'Abitibi – Entreprise d'économie sociale (EESAD)
Groupe d'entraide aux aînés
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Notaire – Amos
Office municipal d'habitation d'Amos (OMH)
Personnes handicapées Amos-Région (P.H.A.R.)
PME Inter notaires Abitibi inc.
Popote roulante d'Amos
Support aux aînés de l'Harricana (Initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV))
Sûreté du Québec
Table de concertation des aînés de la MRC Abitibi

MRC de l'Abitibi-Ouest

Albatros 08

Auxiliaires bénévoles du Centre de santé et des services sociaux des Aurores-Boréales

Centre d'action bénévole l'Amicale

Cercle de fermières fédération 23

Chevaliers de Colomb

CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Chef de service du Soutien à domicile
- Coordonnateur du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
- Organisateur communautaire

Club de l'âge d'or de La Sarre

Comité des usagers du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue (CUCI)

Entreprise d'économie sociale – Maison St-André (EESAD)

Fédération des Clubs de l'âge d'or de l'Abitibi-Témiscamingue/Ungava

Groupe d'action bénévole en maintien à domicile d'Abitibi-Ouest inc.

La Bouée d'Espoir inc.

La Maisonnée

Maison St-André Abitibi-Ouest

Mouvement des femmes chrétiennes

Municipalité amie des aînés de Macamic (MADA)

Municipalité de Macamic

Municipalité de Palmarolle

Programme Nouveaux Horizons

Regroupement proches aidants Abitibi-Ouest

Réseau Libre Savoir d'Abitibi-Ouest

Résidence pour personnes âgées (RPA) :

- Domaine des Hirondelles

Sûreté du Québec de La Sarre (SQ)

MRC de Rouyn-Noranda
Association des retraitées et retraités de l'éducation du Québec (AREQ)
Association québécoise de défense des droits des personnes retraités et préretraités de Rouyn-Noranda (AQDR)
Caisse populaire de Rouyn-Noranda
Centre de bénévolat Rouyn-Noranda (CBRN)
Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda (CPSRN)
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue : <ul style="list-style-type: none"> • Chef de service du Soutien à domicile • Coordonnateur du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) • Organisateur communautaire
Le Pont de Rouyn-Noranda
Les Intrépides à domicile – Entreprise d'économie sociale de Rouyn-Noranda (EESAD)
Neighbours Health
Parrainage civique de l'Abitibi-Témiscamingue
Regroupement des proches aidants de Rouyn-Noranda
Résidence pour personnes âgées (RPA) : <ul style="list-style-type: none"> • Les Jardins du Patrimoine de Rouyn-Noranda • La Bastide des aînés • Le Bel âge
Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue
Sûreté du Québec, secteur de Rouyn-Noranda (SQ)
Travailleuse de milieu de Rouyn-Noranda (ITMAV)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Secteur de Rouyn-Noranda (UQAT)
Villes et villages en santé de Rouyn-Noranda (VVS RN)

MRC de la Vallée-de-l'Or
Albatros
Association des retraitées et retraités de l'éducation du Québec (AREQ) 08 à Val-d'Or - Malartic
Association québécoise de défense des droits des personnes retraités et préretraités de Val-d'Or (AQDR)
Auxiliaire bénévole de Val-d'Or
Centre de bénévolat de Val-d'Or (CBVO)
Centre de prévention du suicide de Val-d'Or (CPS-VO)
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue : <ul style="list-style-type: none"> • Chef de service du Soutien à domicile • Coordonnateur du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) • Organisateur communautaire
Office municipal d'habitation de la Vallée-de-l'Or (OMH)
Regroupement des aidants naturels de la Vallée-de-l'Or
Relais pour aînés de Val-d'Or
Réseau Libre Savoir
Sylvie Roy, avocate
Taxibus Val-d'Or
Ville de Val-d'Or

MRC du Témiscamingue

Caisse populaire Desjardins du Témiscamingue

CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Chef de service du Soutien à domicile
- Coordonnateur du soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
- Organisateur communautaire

Comité des usagers du Témiscamingue

Indépendance 65 +

Maison d'hébergement l'Équinoxe

Manseau Mayer Notaires inc.

Municipalité amie des aînés du Témiscamingue (MADA)

Office municipal d'habitation de Ville-Marie (OMH)

Préfète MRC Témiscamingue

Société Alzheimer de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue

Sûreté du Québec (SQ)

Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue (TCPAT)

Organismes régionaux

Appui-Abitibi-Témiscamingue

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Abitibi-Témiscamingue (CAAP)

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

Centre résidentiel communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du nord du Québec (CRC ATNQ)

CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Agente de planification, programmation et recherche de la Santé publique (SP)
- Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
- Inspecteur des résidences pour personnes âgées

Indépendance 65

Liaison-Justice

Réseau 50 +

Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS)

Sûreté du Québec (SQ)

Table régionale de concertation des personnes aînées de l'Abitibi-Témiscamingue (TRCA-AT)